



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

10 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE SEPTEMBRE 2018 tenue le 10 septembre 2018 au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Jocelyn Lapointe

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Claire Bossé

Mario Cantin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.
Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT
4. GESTION FINANCIÈRE
 - 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE D'AOÛT
 - 4.2 COMPTES À PAYER
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°314 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE ET ABROGEANT L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT N°47 ET L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT N°120
 - 5.2 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°315 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS N°280 ET N°308
 - 5.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES 2018-2019
 - 5.4 MANDAT D'INGÉNIERIE, PROJET V18-006
 - 5.5 PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)
 - 5.6 ACHAT DE SIGNALISATION ROUTIÈRE (VXX-012)
 - 5.7 LIGNAGE SUR CHAUSSÉE (VXX-013)
 - 5.8 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE, RUES DE LA MUNICIPALITÉ 2018-2023 (V18-004)
 - 5.9 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2018-2019 (VXX-009)
 - 5.10 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DU CHEMIN DU FLEUVE (V18-007)
 - 5.11 PROJET EN RÉGIE DE TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V18-008)
 - 5.12 CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
6. URBANISME
 - 6.1 DÉROGATION MINEURE, 206, BOUL. BLAIS OUEST, LOT 3 476 845
 - 6.2 PIIA, 102, BOUL. BLAIS EST, LOT 3 477 169
7. AUTORISATIONS
 - 7.1 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ
8. AUTRES SUJETS
 - 8.1 RENCONTRE AVEC LES CITOYENS CONCERNÉS PAR LES NOUES PAYSAGÈRES
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 BOURSE DES MAIRES, CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY
 - 9.2 PRIX FIERTÉ DU COCKTAIL PRESTIGE DES JARDINS
 - 9.3 ACHAT DES ALBUMS SOUVENIR DU 150^E ANNIVERSAIRE DE ST-PAUL-DE-MONTMINY
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA RÉUNION



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2018.
ADOPTÉE

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE D'AOÛT

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 31 août 2018.

2018-119

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.

4.2 COMPTES À PAYER

2018-120

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE PAYER les comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Mon buro	bibliothèques	356.42
Hydro-Québec	centre des loisirs	389.11
	station pompage Peupliers	531.11
	usine traitement eau potable	1 291.54
		2 211.76
Telus	téléphone	503.98
	téléphone poste incendie	82.71
		586.69
Raynald Galibois	déneigement 2017-2018	8 439.17
SCA Rivière-du-Sud	quincaillerie	1 000.22
Receveur général du Canada	DAS août	3 193.85
Revenu Québec	DAS août	7 717.43
Retraite Québec	août	664.81
Xerox	photocopieur	550.73
	copies	444.66
		995.39
Postes Canada	envoi journal août	206.68
Mun. St-François	remb. recherche en eau	5 146.40
JRM	terre tamisée	713.99
Fortin Sécurité Médic inc.	trousses premiers soins	39.78
Jacques Caron	produits d'entretien	321.40
Tapis Montmagny	tapis entrée loisirs	146.25
Pagenet	pagettes service incendie	151.08
Les Serres Fleuri-Cap inc.	parc du Faubourg	1 509.59
Béton Montmagny	béton parc Faubourg	962.34
Philiass Blais & fils inc.	terre tamisée	896.81
Gestech Environnement inc.	juillet et août 2018	9 925.22
Concassés du Cap	roll-off	1 595.31
	conteneur	2 098.29
		3 693.60
Régie L'Islet Montmagny	juillet	2 474.73
Marc Blais	cellulaire	125.00
Transport Adapté Vieux Quai	juillet	376.01
Régie gestion mat. rés. Mauricie	juillet	4 296.98
Entreprises FM Roy inc.	fauchage	2 471.96
Groupe Environex	analyse eau potable	561.08
	analyse eau usées	117.27
	piscine	57.49
	plage	51.74
		787.58
Service & entretien Daniel Ross	5 ^e vers. contrat pelouse	1 188.07
Animation la Forge	terrain de jeu	305.91
Camille Blanchet	transport village Valcartier	45.00
Phong Bui	aquaforme	600.00
Marc-André Paré	consultant	121.62
Martin Turgeon	réunion dg	24.18
	peinture voirie	71.74



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

	micro-onde et frigo piscine	274.77	
	volley ball	887.68	
	câble 100 pieds	786.62	2 044.99
Gaudreau Environnement inc.	collecte vidange		12 932.13
Copieurs PCM	télécopieur		43.37
Ligue de DBL Ball	terrain de jeu		275.94
Ferme Joseph Aimé Blais inc.	location remorque		459.90
Monyvill enr.	parc Faubourg		154.07
GSI environnement	résidus verts et putrescibles		1 517.09
Bell Mobilité	cellulaire voirie, loisirs		98.99
Icetek Climatisation inc.	piscine municipale		2 738.15
Entreprises Donald Bolduc inc.	sciage de chaine de rue		781.83
L'atelier D	comptoir accueil piscine		2 986.06
Espace Om Shanti	activité loisirs		770.00
MEL innovation	bois piscine municipale		2 306.56
Jambette	module de jeu et paillis		52 195.20
L'Arrêt Stop	essence voirie	672.85	
	essence service incendie	145.00	817.85
Impression Credo	fournitures de bureau		480.97
Visa			2 149.27
Service incendie	août		2 327.37

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 146 751,48 \$
Martin Turgeon

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°314 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE ET ABROGEANT L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT N°47 ET L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT N°120

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Chantal Godin, conseillère au siège n° 5, le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 314 a été présenté par Chantal Godin, conseillère au siège no 5, le 6 août juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2018-121

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe

APPUYÉ PAR : Claire Bossé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n° 314 concernant les limites de vitesse et abrogeant l'article 7.1 du règlement n° 47 et l'article 11 du règlement n° 120. Le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018.

ADOPTÉE

5.2 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°315 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS N°280 ET N°308

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Claire Bossé qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le règlement n° 315 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les règlements n° 280 et n° 308. Mme Bossé présente également à l'audience le projet de règlement n° 315. Des copies du projet de règlement sont disponibles sur place et au bureau municipal pour consultation et le règlement sera adopté à une séance ultérieure du Conseil municipal.



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
**5.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES
MUNICIPALES 2018-2019**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

2018-122

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Diane Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER Monsieur Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

DE CONFIRMER QUE Madame Marie Tanguay est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

5.4 MANDAT D'INGÉNIERIE, PROJET V18-006

Mandat d'ingénierie en vue de la réfection de l'intersection de la rue Principale Est et de la rue de la Marina et la réfection de deux ponceaux en 2019.

2018-123

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le mandat d'ingénierie au montant de 20 300 \$ à la firme Génie +.

ADOPTÉE

5.5 PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une première programmation de travaux en juillet 2017 (résolution 2017-110) et qu'elle désire la modifier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2018-124

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux modifiée ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles;

D'APPROUVER le contenu de la programmation de travaux modifiée déposée au Conseil municipal;

D'AUTORISER l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux déposée au Conseil municipal et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

5.6 ACHAT DE SIGNALISATION ROUTIÈRE (VXX-012)

Achat de différents panneaux de signalisation routière, pour la mise-à-jour des limites de vitesses, la signalisation des puits, des zones de parc et des traverses de piétons.

2018-125

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Blais
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER l'achat de signalisation à la firme Signalisation Lévis pour un total d'environ 2 000 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

5.7 LIGNAGE SUR CHAUSSÉE (VXX-013)

Projet de lignage de rues pour indiquer des passages piétonniers, des lignes d'arrêt, des interdictions de stationnement, etc.

2018-126

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'OCTROYER le projet à la firme Pro-Lignes au montant d'environ 500 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

5.8 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE, RUES DE LA MUNICIPALITÉ 2018-2023 (V18-004)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions conformes à la suite du processus d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans prévoit aussi deux années optionnelles soit les hivers 2021-2022 et 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé au Soumissionnaire conforme présentant le plus bas prix pour les cinq années;



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Ferme Galibois enr. :	1 012 575,26 \$
Les Entreprises F.M. Roy inc. :	1 006 681,13 \$
2419-5661 Québec inc. :	996 478,76 \$

N° de résolution
ou annotation

2018-127

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'OCTROYER le contrat de déneigement des rues de la Municipalité pour trois (3) ans avec deux années optionnelles à l'entreprise 2419-5661 Québec inc. selon les termes et conditions énoncés aux documents d'appel d'offres;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement des travaux.

ADOPTÉE

5.9 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2018-2019 (VXX-009)

Le contrat s'effectuera selon les mêmes conditions que les documents d'appel d'offres de 2017-2018, avec un ajustement de prix.

2018-128

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'OCTROYER le contrat au Ferme Galibois enr. au montant forfaitaire de 6 000 \$ avec un taux horaire pour les travaux supplémentaires de 80 \$/h;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement des travaux.

ADOPTÉE

5.10 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DU CHEMIN DU FLEUVE (V18-007)

Résultats des soumissions pour le pavage du chemin du Fleuve. Les résultats sont :

Les Entreprises JRMorin Inc. :	72 449 \$ + taxes
Construction B.M.L. :	82 631 \$ + taxes

Les bordereaux de soumission sont basés sur des taux unitaires selon les quantités estimées à partir des plans de construction.

2018-129

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, Les Entreprises JRMorin inc., selon les termes et conditions énoncés aux documents d'appel d'offres;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement des travaux.

ADOPTÉE

5.11 PROJET EN RÉGIE DE TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V18-008)

Afin d'octroyer un contrat pour le remplacement d'une valve d'aqueduc sur la rue Morin, le nettoyage de fossés, le nivellement de l'accotement sur la rue des Peupliers, un rapiéçage de correction près de l'intersection de la rue Principale Est et la rue de la Marina ainsi que des travaux sur le ponceau devant l'usine de traitement de l'eau.

2018-130

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Blais
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à octroyer le mandat à l'entreprise Jacques & Raynald Morin Inc. Le contrat sera effectué en régie après dépôts des taux horaires et unitaires, la valeur des travaux, incluant les taxes, sera inférieure à 25 000 \$.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

5.13 CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a confié un mandat de rédaction des contrats de travail des employés municipaux à un consultant en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 septembre 2018, les employés salariés selon la définition de la loi sur les normes du travail sont (en excluant les employés saisonniers) :

- Mme Isabelle Mercier;
- Monsieur Jonathan Blouin;
- Monsieur Benoit Guimont;
- Monsieur Martin Turgeon;
- Mme Lise Talbot.

2018-131

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les contrats de travail des employés susmentionnés.

ADOPTÉE

6. URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE, 206, BOUL. BLAIS OUEST, LOT 3 476 845

Il s'agit d'une résidence de plain-pied avec un second logement. L'implantation de la maison et la forme du terrain rendent difficile l'aménagement d'un balcon adéquat pour desservir le logement.

Le propriétaire demande que la marge latérale pour le balcon soit réduite à 0,91 m par rapport à la norme de 1,5 m.

CONSIDÉRANT QUE le lot voisin situé à l'Est du balcon est un chemin d'accès menant aux puits municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la séance du 5 septembre du Comité consultatif d'urbanisme et que le comité suggère d'accorder la dérogation;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public.

2018-132

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet tel que présenté.

ADOPTÉE

6.2 PIIA, 102, BOUL. BLAIS EST, LOT 3 477 169

Agrandissement latéral et par l'arrière d'une résidence d'intérêt patrimonial.

CONSIDÉRANT la qualité du projet présenté et des matériaux utilisés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la séance du 5 septembre du Comité consultatif d'urbanisme et que le comité suggère d'autoriser le projet.

2018-133

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet tel que présenté.

ADOPTÉE

7. AUTORISATIONS

7.1 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

Le colloque annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec se déroulera à Ste-Marie les 12 et 13 septembre prochains.

2018-134

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Claire Bossé



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorière à participer à l'activité. Le coût d'inscription est de 110 \$ en plus les dépenses pour le transport, souper et le coucher du 12 septembre.

ADOPTÉE

8. AUTRES SUJETS

8.1 RENCONTRE AVEC LES CITOYENS CONCERNÉES PAR LES NOUES PAYSAGÈRES

La conseillère responsable du dossier, Mme Claire Bossé indique aux citoyens que les noues devront être conservées et entretenues. La Municipalité procèdera au fauchage deux fois par année et propose de faire un inventaire des noues afin de pouvoir aider et conseiller les citoyens qui ont besoin de remplacer, transplanter ou modifier les plantations. L'entretien régulier des noues reviendra au citoyen.

9. CORRESPONDANCE

9.1 BOURSE DES MAIRES, CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY

Le Centre d'études collégiales de Montmagny sollicite encore cette année la participation de la Municipalité pour la remise des bourses d'étude des Maires. Historiquement, la Municipalité octroie 100 \$ pour chaque nouvel étudiant de Berthier-sur-Mer inscrit au Centre d'étude. Cette année la contribution serait de 300 \$.

2018-135

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Diane Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'OFFRIR trois bourses de 100 \$, pour un total de 300 \$.

ADOPTÉE

9.2 PRIX FIERTÉ DU COCKTAIL PRESTIGE DESJARDINS

Cette distinction sera remise à un travailleur autonome ou une microentreprise qui se démarque de façon exceptionnelle par sa passion, son dynamisme et sa détermination, qui se démarque et qui ajoute à la fierté de sa municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Le Joyeux Pétrin est établie à Berthier-sur-Mer depuis l'an 2000;

CONSIDÉRANT la qualité et la diversité des produits offerts;

CONSIDÉRANT le dynamisme du propriétaire et le rayonnement de la boulangerie dans la communauté.

2018-136

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE PRÉSENTER la boulangerie Le Joyeux Pétrin et son propriétaire M. Charles Trudeau pour le prix fierté du cocktail prestige Desjardins

ADOPTÉE

9.3 ACHAT DES ALBUMS SOUVENIR DU 150^E ANNIVERSAIRE DE ST-PAUL-DE-MONTMINY

Achat de deux albums souvenirs commémoratifs pour le 150^e anniversaire de la municipalité de St-Paul-de-Montminy.

2018-137

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'ACHETER les albums au montant total de 60 \$ et les déposer à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2018-138



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Commentaire d'une citoyenne afin que l'ancien local informatique de centre des Loisirs soit un peu mieux aménagé et rangé pour accueillir les cliniques de prises de sang.
- Remerciements de la corporation Touristique aux commanditaires, participants, artisans et à la Municipalité pour leurs contributions au succès de l'édition 2018 de la Fête des Arts et Traditions.
- Commentaires sur l'absence de miroir dans les toilettes des vestiaires de la piscine. Le DG précise qu'ils ont été commandés mais tardent à arriver.
- Le conseiller Jocelyn Lapointe précise à l'assemblée différentes initiatives du conseil en cours soit : un comité pour la refonte du journal municipal et un autre sur l'aménagement des terrains du centre des Loisirs.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe

APPUYÉ PAR : Mario Cantin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE TERMINER la réunion à 19 h 57

ADOPTÉE

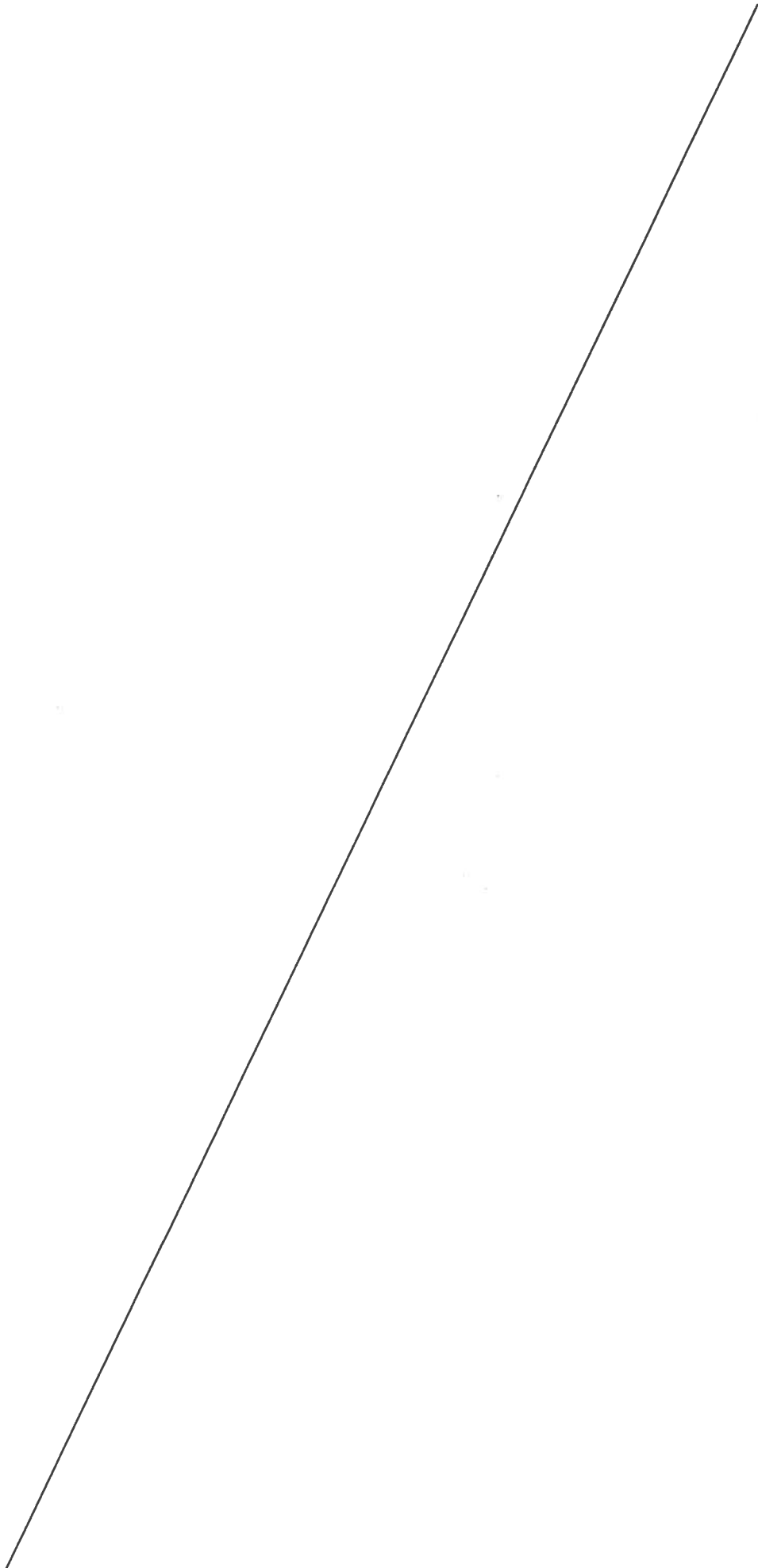
Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier :



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide

N° de résolution
ou annotation



Page laissée intentionnellement vide



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER**

RÈGLEMENT NUMÉRO 314

**RÈGLEMENT NUMÉRO 314 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE
ET ABROGEANT L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 47 ET
L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 120**

Avis de motion :	4 juin 2018
Présentation du projet de règlement :	6 août 2018
Adoption par résolution (2018-121) :	10 septembre 2018
Avis public d'entrée en vigueur :	30 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la réglementation concernant les limites de vitesse sur le réseau local;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'uniformiser la limite de vitesse de certaines rues locales;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Chantal Godin, conseillère au siège n°5, le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 314 a été présenté par Chantal Godin, conseillère au siège n°5, le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 314 a été adopté à l'unanimité par résolution (2018-121) à la séance du Conseil municipal tenue le 10 septembre 2018.

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 314 concernant les limites de vitesse et abrogeant l'article 7.1 du règlement numéro 47 et l'article 11 du règlement numéro 120 ».

ARTICLE 2 : ABROGATION D'AUTRES RÈGLEMENTS

Le présent règlement abroge l'article 7.1 du règlement numéro 47 et l'article 11 du règlement numéro 120.

ARTICLE 3 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

ARTICLE 4 : INTERPRÉTATION

Tous les mots utilisés dans le présent règlement conservent leur sens usuel.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

ARTICLE 5 : LIMITES DE VITESSE

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 30 km/h sur les chemins publics précisés à l'annexe A;
- b) excédant 40 km/h sur les chemins publics précisés à l'annexe B;
- c) excédant 50 km/h sur les chemins publics précisés à l'annexe C.

ARTICLE 6 : SIGNALISATION

La signalisation appropriée présentée à l'annexe E sera installée par le service des travaux publics.

ARTICLE 7 : INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

Quiconque contrevient à l'article 5 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516, 516.1 ou 516.2 du Code de la sécurité routière. De plus, les différents frais applicables s'ajoutent à l'amende.

ARTICLE 8 : APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le conseil autorise, de façon générale les policiers de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toutes les dispositions du présent règlement, et autorise ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le 30 septembre 2018.

ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 10^e jour du mois de septembre 2018


Richard Galibois, Maire


Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

ANNEXE A

LIMITE DE VITESSE MAXIMALE À 30 KM/H

Limite de vitesse à 30 km/h	
Rue Forgues	Rue du Muguet
Chemin des Grèves	Rue des Voiliers
Rue Morin	Rue du Couvent
Rue du Beau-Site	Rue Guillemette
Rue de l'Anse	Rue de la Chanterelle
Rue Paquet	Rue des Peupliers
Chemin du Fleuve	Rue des Myosotis
Rue du Boisé	Place de l'Ancolie
Rue Mariette-Dallaire	Rue Raby
Rue de l'Immortelle	Rue du Capitaine
Rue de l'Orchidée	Rue du Perce-Neige
Chemin du Havre	Rue Gérard-Tanguay
Chemin Turbide	Rue des Voiliers
Chemin de Étangs	

ANNEXE B

LIMITE DE VITESSE MAXIMALE À 40 KM/H

Limite de vitesse à 40 km/h	
Rue Principale Est	Rue Principale Ouest
Rue Pascal-Mercier	Rue de la Marina

ANNEXE C

LIMITE DE VITESSE MAXIMALE À 50 KM/H

Limite de vitesse à 50 km/h	
Chemin des Roy	Rue Pierre-Lavallée

ANNEXE D

PLAN DE COMMUNICATION

En plus de l'installation de la signalisation prévue à l'article 6 du présent règlement, la Municipalité compte prendre les mesures suivantes afin de bien informer la population des changements apportés aux limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité. Ces mesures seront appliquées dès l'adoption du présent règlement :

1. Publier un article dans le journal d'information municipal « Le Berthelais », afin d'informer la population de l'entrée en vigueur du nouveau règlement et des modifications apportées aux limitations de vitesse sur le territoire de la Municipalité;
2. Rendre accessible le règlement sur le territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer, ainsi que sur le site internet de la Municipalité;
3. Réaliser des campagnes de sensibilisation sur le territoire de la Municipalité en collaboration avec la Sûreté du Québec, en effectuant des contrôles intensifs visant à avertir les automobilistes des nouvelles limites de vitesses ainsi que de les inciter à modifier leurs habitudes.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

ANNEXE E

PLAN DE SIGNALISATION

N° de résolution
ou annotation

